



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D5 - Résidence artistique musicale à l'Abbaye royale du 22 au 26 janvier 2020 -  
Convention avec l'association « HARPO »

**Date de convocation** : ..... 6 décembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL,  
Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie  
BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD,  
Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD,  
Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en  
exercice.

**Représentés** : ..... 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191212-  
2019\_12\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 16 décembre 2019  
Affiché le 16 décembre 2019

## N° 5 - Résidence artistique musicale à l'Abbaye Royale du 22 au 26 janvier 2020 - Convention avec l'association « HARPO »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

En raison de l'instruction d'une demande de financement formulée par l'association HARPO auprès de la SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-interprètes), la résidence artistique musicale de MM. William LECOMTE, pianiste et Lucien ZERRAD, joueur d'oud, initialement prévue à l'Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély du mercredi 6 au dimanche 10 novembre 2019, a été reportée du mercredi 22 au dimanche 26 janvier 2020.

Le contenu reste identique à la délibération du 26 septembre 2019, à savoir que dans le cadre de la programmation culturelle, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a été sollicitée par l'association HARPO de Paris pour permettre un accueil en résidence artistique musicale des artistes durant moins d'une semaine.

Cette résidence fera l'objet d'un concert de restitution, le dimanche 26 janvier 2020, précédé d'une répétition publique offerte aux scolaires.

La convention prévoit que :

- la Ville de Saint-Jean-d'Angély met à disposition gratuitement les salles de l'Abbaye Royale et assure l'accueil et la gestion du public ;
- l'association HARPO assume toutes les autres charges (techniques, administratives et financières) ainsi que la billetterie.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de rapporter la délibération du 26 septembre 2019 ;
- d'approuver la nouvelle convention ci-jointe avec l'association HARPO ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

**Pour : 25      Contre : 0      Abstentions : 4**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191212-  
2019\_12\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 16 décembre 2019  
Affiché le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.